

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**EXTRAIT**  
Du registre des délibérations  
du Conseil municipal

Département de la  
SAVOIE

Arrondissement de  
St Jean de Maurienne

Séance du 20/06/2025 à 19 heures

Nombre de conseillers : 8  
En exercice : 8  
Présents : 8  
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Alain MOLLARET, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de juin.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice :

M. Alain MOLLARET, Maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère
M. Florian GIRARD, 2 <sup>e</sup> adjoint	M. Olivier MARTIN, Conseiller
Mme Emmanuelle CHAIX	M. Paul BONNET, Conseiller

Numéro :  
2025-43

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration :

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Emmanuelle CHAIX

**OBJET :** Affectation des résultats 2024 du budget principal de la commune

**Le Conseil municipal,**  
**Entendu le rapport de M. le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, particulièrement ses articles L. 1612-5, L. 1612-11 et L. 2311-5,

**Vu** le compte de gestion 2024 et le compte administratif 2024 du budget annexe DSP Domaine Skiable

**Vu** les travaux de la commission Finances du 16 juin 2025,

Considérant les éléments suivants :

Compte tenu des résultats de l'exercice budgétaire 2024 et afin de pouvoir adopter un budget supplémentaire les intégrant, le Conseil municipal doit voter l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2024.

Le Conseil municipal doit affecter une somme de 137 824,18 € (cent trente-sept mille huit cent vingt-quatre euros dix-huit centimes) au compte R1068 de telle sorte que le déficit d'investissement constaté soit couvert par l'excédent de fonctionnement.

Les résultats s'établissement comme indiqué ci-dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 143 229,11€
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	658 602,76 €
C. Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	515 373,65 €
D. Solde d'exécution d'investissement (avec prise en compte de la correction non budgétaire effectuée par la trésorerie)	51 033,35 €
E. Déficit d'investissement reporté	- 188 857,53 €
F. Besoin de financement (=D+E)	137 824,18 €
AFFECTATION	515 373,65 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	137 824,18 €
H. Report en fonctionnement R 002 (C-G)	377 549,47 €
DEFICIT REPORTE D 002	0 €

Après délibération, le Conseil municipal **DÉCIDE D'AFFECTER** les résultats du budget principal de la commune tels qu'ils figurent ci-dessus,

Pour : **4**, M. Alain MOLLARET, Maire, M. Pierre PERSONNET, 1e adjoint, M. Florian GIRARD, 2e adjoint, Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère.

Contre : **4**, Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère, M. Olivier MARTIN, Conseiller, M. Paul BONNET, Conseiller.

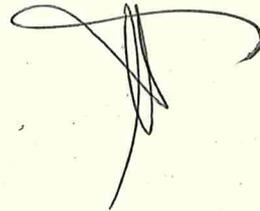
Abstention : **0**

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 20/06/2025,

Monsieur le Maire  
Alain MOLLARET



Secrétaire de séance  
Emmanuelle CHAIX



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :